Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

VILLE DE LAMBERSART

59130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **QUINZE OCTOBRE à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 9 Octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. **BOUCHE** Nicolas, Maire ; M. **BERTIN** Pierre, Mme **GERBER** Héloïse, M. **PIERROT** Antoine, Mme **LEROY-LAIDEBEUR** Barbara, M. **LEMTIRI** Kacem, Mme **DEWAS** Sabine, M. **BURLION** Nicolas, Mme **LUCOT** Pascale, MM. **LAOUTID** Fouad, **MAGDELAINE** Emmanuel, Mme **COUSIN** Chantal, M. **HUBERT** Thomas, Adjoints ; M. **BLANQUART** David, Mme **CACHEUX** Martine, M. **MOUKRIM** Yassir, Mmes **DOUTRIAUX** Céline, **RAMON** Anne, M. **VASSEUR** Quentin, MM. **LEKIEFFRE** Guillaume, **LEMBREZ** Bertin, **DE RYCKE** Xavier, Mme **VANLEMMENS** Laurence ; M. **FRAPPART** Laurent, Mme **FARBOS** Nathalie, MM. **KINGET** François, **LEOSZEWSKI** Patrick, Mme **DOLIGNON** Valérie, M. **JIMENEZ** Franck ; MM. **SCHMITT** François, **BOISSE** Julien ; M. **GUNS** Gontran, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*
Mme **XAVIER** Julie, Adjointe au Maire [pouvoir à Mme **DOUTRIAUX** Céline] ;
Mme **NISOLLE** Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme **CACHEUX** Martine] ;
Mme **PILLA** Claire, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme **COUSIN** Chantal].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **VASSEUR** Quentin.

O B J E T

N° 17

FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - 2027

.../...

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

RAPPORT DU MAIRE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne ensuite lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il doit ensuite être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ainsi, le Débat d'Orientations Budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du Budget pour la maquette M57.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Ce rapport détaille la stratégie financière de la collectivité.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2027 à partir du rapport présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Transmis en Préfecture le 16 OCT. 2026

Affiché le 16 OCT. 2026

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE LAMBERSART (NORD)

Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain

MAIRIE DE LAMBERSART (NORD)

Quentin VASSEUR
Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par courrier 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cedex, soit par l'intermédiaire de l'application informatique « télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Vu pour être joint à la délibération
du Conseil municipal en date du

15 OCT. 2026

MAIRIE DE LAMBERSART (NORD)

Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain

VILLE DE LAMBERSART

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
BUDGET 2027

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

I- PREAMBULE....3
II- SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE....3
III- CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL....3
A/ Contexte économique national....3
B / Contexte économique au niveau des collectivités locales....6
IV- LES GRANDES ORIENTATIONS 2027....8
A / Transition écologique....9
B / Dynamique participative....9
C / Lien social....10
• ateliers de convivialité ;....11
• animations autour du jardin partagé du Béguinage ;....11
• ateliers de prévention ;....11
• sorties, temps festifs,....11
• 12
• prévenir et limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse ;....12
• sensibiliser les femmes aux perturbateurs endocriniens....12
V- LES FLUX DE LA COMMUNE....13
A / Les recettes de fonctionnement....13
Taux fiscaux de la commune....16
La Dette....21
C / Les dépenses d'investissement....23
D / Les recettes d'investissement....24
E / Les ratios financiers....25

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

I- PREAMBULE

Exercice traditionnel de cette nouvelle séquence budgétaire, j'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2027.

Dans un contexte mondial toujours plus complexe et un contexte national profondément dégradé, notre municipalité continuera à s'adapter pour maintenir le service public au niveau d'attente des habitants.

Lambersart a ainsi l'obligation de poursuivre le travail mené depuis 2020 sur ses dépenses de gestion pour se préserver de « coups durs » qui pourraient subvenir du fait de facteurs exogènes comme ce fut le cas avec la crise énergétique en 2022 et désormais la guerre en Iran mais aussi et surtout la menace grandissante d'effondrement des finances publiques qui pèse sur la France.

Il est désormais certain que l'argent public va se raréfier alors que les investissements indispensables aux transformations sociales et écologiques restent très importants.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent document seront une nouvelle fois réalistes et en accord avec nos capacités financières afin de voter un budget équilibré et sincère, et qui répondent aux attentes prioritaires et quotidiennes des habitants. Elles reprennent en particulier les engagements pluriannuels envisagés, la composition et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les grandes thématiques du budget 2027 seront :

- le maintien d'une gestion financière rigoureuse ;
- l'accompagnement social auprès des plus démunis ;
- la consolidation de nos outils de démocratie participative ;
- la poursuite des actions menées dans le cadre de la transition écologique.

II- SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

En 2027, l'économie mondiale devrait continuer de croître, sans véritable accélération généralisée. Le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,4 %, après 3,0 % en 2026. Ce rebond dépend toutefois d'hypothèses incertaines, notamment sur l'évolution du conflit au Moyen-Orient et des prix de l'énergie.

Le FMI prévoit que l'inflation mondiale reculerait à 3,9 % en 2027, après une hausse à 4,7 % en 2026. Cette baisse serait bienvenue, mais elle ne signifie pas nécessairement un retour rapide à des prix stables partout : les coûts de l'énergie et de l'alimentation peuvent continuer à peser sur les ménages et les entreprises.

Le scénario reste particulièrement dépendant de la situation au Moyen-Orient. Un conflit prolongé ou de nouvelles perturbations des approvisionnements pourraient maintenir les prix de l'énergie à un niveau élevé, raviver l'inflation et réduire le pouvoir d'achat.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

III- CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A/ Contexte économique national

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et d'incertitudes géopolitiques, la Banque de France a établi les prévisions suivantes :

•croissance : hausse du PIB de 0,9 % en 2027, après 0,5 % en 2026 (scénario de juin).

•inflation : 1,7 % d'inflation totale en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation pourrait atteindre 2,1 %, sous l'effet notamment de la transmission des coûts énergétiques et des salaires.

•emploi : le ralentissement observé en 2026 pèse sur le marché du travail. Le chômage atteignait 8,3 % au deuxième trimestre 2026.

•finances publiques : le Gouvernement projette un déficit public de 5 % du PIB et une dette au-delà des 120 % du PIB en 2027.

Extrait de l'article rédigé par Paolo Philippe et Mathieu Lehot-Couette pour France Info (publié le 21/09/2026 et modifié le 21/09/2026) :

« Dans quel état se trouve l'économie française ? A quelques mois de l'élection présidentielle et alors que le gouvernement s'apprête à présenter son prochain budget comportant 54 milliards d'économies pour l'année 2027, tous les indicateurs virent au rouge. Le déficit tourne autour des 5% et la dette a atteint un niveau record, à un moment où les taux d'intérêt ont dépassé ceux de la Grèce. Dans le même temps, la croissance patine, tandis que l'inflation recommence à grimper. Et que dire du taux de chômage, qu'Emmanuel Macron avait promis de ramener à 5% en 2027 et qui ne cesse de progresser depuis 2025. Pour mieux mesurer l'état de l'économie française, franceinfo vous propose de scruter sept indicateurs clés.

1. Une croissance désormais atone après le rebond post-Covid

La croissance économique est en panne. Elle a été nulle au deuxième trimestre 2026, sous l'effet des canicules et de la sécheresse de l'été, et le PIB a même reculé au premier trimestre de l'année (-0,2%), dans un contexte marqué par la guerre au Moyen-Orient. La deuxième économie de la zone euro a ainsi échappé de justesse à la récession, qui se caractérise par deux trimestres consécutifs de recul du PIB. Pour 2026, le gouvernement prévoit une croissance de 0,5%, contre 0,9% initialement.

En 2025, le PIB a progressé de 0,8%, en dépit de l'instabilité politique et budgétaire en France et de la guerre commerciale lancée par Donald Trump. Soit moins que dans la zone euro, où la croissance s'est établie à 1,5%, avec des disparités selon les pays. L'Irlande, qui abrite de nombreuses multinationales américaines, affiche une croissance impressionnante (+8%) et l'Espagne (+2,8%) ou le Portugal (+1,9%) se portent bien, selon la Commission européenne. L'Italie a connu une croissance atone (+0,5%), tandis que l'Allemagne, première économie de la zone euro, est sortie de la récession (+0,2%) après deux années consécutives lors desquelles son PIB a baissé. Entre 2021 et 2024, le PIB de la France avait progressé dans la foulée d'une année 2020 marquée par le Covid et d'une économie qui s'était effondrée.

2.Une dette record

La dette publique culmine à 3 536 milliards d'euros, un record, et représente 117,5% du PIB. C'est presque

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

autant qu'en 2021 (117,8%), lorsqu'elle avait explosé en raison de la crise sanitaire et du "quoi qu'il en coûte" lancé par Emmanuel Macron pour redresser l'économie. Dans l'histoire récente, la dette connaît deux autres reprises : lors de la crise financière de 2008 et pendant le Covid. En 2008, elle pesait un peu moins de 1 400 milliards d'euros, contre plus de 2 600 milliards d'euros après le premier confinement.

Récemment, l'explosion de la dette s'explique principalement par les crises successives, qui ont engendré de plus fortes dépenses pour l'Etat. On peut citer les mesures de chômage partiel et les dépenses de santé pendant le Covid, mais aussi les mécanismes pour faire face à la crise énergétique et limiter la hausse des prix durant la guerre en Ukraine (boucliers tarifaires, remise carburant, chèques aux ménages modestes). La France figure parmi les plus mauvais élèves de la zone euro : seules la Grèce (143,5%) et l'Italie (138,9%) possèdent un taux d'endettement plus élevé.

3. Des taux d'intérêt parmi les plus hauts d'Europe

Si la dette a explosé pendant le Covid, les taux d'emprunt n'étaient alors pas aussi hauts que ceux que nous connaissons en ce moment. Alors qu'ils étaient bas, voire négatifs en 2021, ceux sur dix ans dépassent désormais les 4%, du jamais-vu depuis vingt ans.

Un exemple de flambée : l'OAT (obligation assimilable du Trésor) à dix ans, un titre d'emprunt émis par l'Agence France Trésor et qui fait figure de référence, a ainsi atteint le taux de 4,47% mi-septembre, contre 3,45% avant la guerre au Moyen-Orient. C'est le plus haut de la zone euro, devant la Grèce (4,04%) notamment. Cette hausse s'explique par différents facteurs, et en particulier par l'inflation. C'est ce qui a poussé la Banque centrale européenne à relever ses taux le 10 septembre.

En conséquence, le montant des intérêts à verser chaque année par l'Etat a explosé. La charge de la dette a atteint 64,7 milliards d'euros en 2025 et pourrait approcher les 100 milliards d'euros en 2029, selon la Cour des comptes. Seul point positif : la dette française reste malgré tout un placement très recherché par les investisseurs.

4.Un déficit chronique depuis cinquante ans

En matière de déficit, l'Union européenne exige qu'il ne dépasse pas 3% du PIB. Et la France ne respecte presque (jamais) cette règle. Après avoir explosé pendant la crise sanitaire, le déficit s'établit autour de 5% (5,1% en 2025) et le gouvernement peine à le réduire. Il vise 5,4% en 2026 puis 5% en 2027, au prix d'un budget comportant 54 milliards d'économies. Réduire ce déficit implique de faire des coupes et d'augmenter les recettes fiscales de l'Etat (notamment les impôts), ce qui divise la classe politique.

Car actuellement, les comptes publics sont déficitaires, c'est-à-dire que les dépenses des administrations publiques au sens large sont supérieures à leurs recettes. Et ça ne date pas d'hier : le dernier budget excédentaire de la France remonte à 1974.

En 2025, le déficit de la zone euro s'établissait à 2,9%, où la France fait (encore) figure de mauvais élève. Les Allemands, les Espagnols et les Italiens sont autour de 3%, tandis que le Portugal (+0,7%) ou la Grèce (+1,7%) sont excédentaires. En revanche, la Belgique (5,2%), la Pologne (7,3%) et la Roumanie (7,9%) font pire que la France.

5.Une inflation encore relativement contenue

Sous l'effet de la guerre en Ukraine, les années 2022 (+5,2%) et 2023 (+4,9%) ont été marquées par une grosse crise inflationniste. Depuis, l'inflation a largement reflué, notamment en 2025 (+0,9%), mais les prix n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise. En 2026, les prix sont repartis à la hausse, notamment en raison de la flambée des carburants. L'inflation s'est établie à 2,4% en août (contre 2,1% en juillet).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Dans la zone euro, l'inflation a grimpé à 3,3% sur un an (contre 2,9% en juillet), soit son niveau le plus élevé depuis trois ans. En France, la hausse des prix est moins prononcée que dans de nombreux pays, dont l'Allemagne (+2,9%), l'Italie (+3,2%) ou l'Espagne (+4,5%).

6.Un chômage qui repart à la hausse

Les derniers chiffres du chômage traduisent le ralentissement économique de la France. Après avoir baissé jusqu'à 7,2%, en raison notamment des choix d'Emmanuel Macron (politique de l'offre, réformes du marché du travail, soutien à l'apprentissage), le taux de chômage est reparti à la hausse depuis le début de l'année 2025. Il s'établissait au deuxième trimestre 2026 à 8,3% de la population active, son plus haut niveau depuis l'automne 2020, soit 2,7 millions de chômeurs. Les jeunes paient notamment un lourd tribut : le taux de chômage des 15-24 ans est passé de 17,1% en 2023 à 21,6% au deuxième trimestre 2026.

Outre le contexte économique, le gouvernement impute cette remontée aux effets de la "loi pour le plein-emploi", entrée en vigueur en janvier 2025 et qui rend l'inscription à France Travail automatique pour tous les allocataires du RSA. Alors que le taux de chômage atteignait 9,1% en 2017, Emmanuel Macron a fait de la baisse durable du chômage un marqueur de sa politique économique. Lors de la campagne de 2022, le chef de l'Etat s'était fixé comme objectif de ramener à 5% le taux de chômage à la fin de son second mandat.

7.Une balance commerciale en amélioration, mais une dépendance accrue à la Chine

Un déficit de 159,7 milliards d'euros en 2022, puis 96,6 milliards d'euros en 2023, 77,7 milliards en 2024 et enfin 64,9 milliards en 2025 malgré les droits de douane. La France importe toujours plus qu'elle n'exporte (681,4 milliards contre 616,5 milliards en 2025), mais sa balance commerciale s'améliore. Son déficit reste malgré tout supérieur de 6,8 milliards d'euros au niveau observé en 2019, avant la pandémie de Covid-19. Le déséquilibre avec l'Allemagne, son premier partenaire commercial, s'est nettement réduit et avoisine les 5 milliards d'euros, contre 15 milliards avant 2019. En revanche, le fossé se creuse toujours davantage avec la Chine : il a atteint 50 milliards d'euros en 2025 contre 32 milliards en 2019.

Les exportations françaises progressent plus vite que les importations et sont portées par certains secteurs en bonne santé (aéronautique, spatial, parfums, cosmétiques). En revanche, la balance commerciale alimentaire a presque basculé dans le rouge : elle était excédentaire de seulement 200 millions d'euros en 2025, son niveau le plus bas depuis au moins vingt-cinq ans, contre 3,9 milliards en 2024. »

B / Contexte économique au niveau des collectivités locales

Extrait de l'article publié par l'Association des Maires de France le 1er octobre 2026 :

« Qualifié de « véritable purge », le projet de loi de finances pour 2027, dévoilé en Conseil des ministres, prévoit de réduire de 25 % le FCTVA et la mise en place d'un nouveau prélèvement qui frapperait notamment l'ensemble des intercommunalités (hors outre-mer) et quelque 14 000 communes. Au total, l'effort serait de 5,5 milliards d'euros, selon le gouvernement. De plus de 7 milliards, pour le CFL.

« Abusif », « insupportable » et « disproportionné ». L'effort imposé aux collectivités l'an prochain risque de les « mettre à genoux ». C'est, en substance, ce qu'a retenu le président du Comité des Finances locales (CFL), Jean-François Debat, de sa réunion, hier, avec les ministres de l'Aménagement du territoire et des Comptes publics.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Réunion durant laquelle ces derniers ont présenté aux membres de l'instance représentant les élus locaux les mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2027 qui viseront les collectivités. Sans surprise, la bataille des chiffres est déjà relancée entre le gouvernement et celles-ci pour ce qui sera le dernier budget du mandat d'Emmanuel Macron.

« C'est sans précédent »

Au total, l'effort budgétaire est évalué à 5,5 milliards d'euros par le gouvernement. « D'au moins 7 milliards d'euros », rétorque Jean-François Debat qui intègre déjà l'impact de la hausse de la CNRACL votée dans les précédents budgets. « C'est sans précédent », a fustigé le maire socialiste de Bourg-en Bresse, qui affirme que la facture « sera évidemment encore bien plus élevée lorsque s'y ajouteront à coup sûr l'impact des coupes dans les dépenses de l'État qui bénéficient aux collectivités ».

Qualifié de « véritable purge » et d'« annus horribilis », ce PLF déploie « les mêmes recettes, encore plus amères que les années précédentes », pour conduire « aux mêmes résultats », s'inquiète l'élu bressan : « Des coupes trop importantes et trop brutales conduiront les collectivités à emprunter davantage, ce qui est l'exact inverse de ce que le gouvernement escompte. »

Dans un contexte de précampagne présidentielle, les parlementaires pourraient, toutefois, largement amender ce projet de budget comme les années précédentes. Et ce, malgré le risque d'une crise financière agité par le Premier ministre. « J'ai entendu les ministres dire qu'il pouvait y avoir des ajustements (…). Je compte sur ce dialogue, il est nécessaire parce que cette copie doit évoluer », a d'ailleurs fait valoir le président du CFL.
Première décision du gouvernement qui pourra, d'abord, réjouir les élus locaux : le Dilico est abandonné l'an prochain. Si rien n'avait fuité jusqu'à présent sur ce point, c'était l'une des interrogations majeures des collectivités, après deux années à subir ce dispositif très décrié de mise en réserve obligatoire d'une partie de leurs recettes fiscales (afin de participer au « rétablissement des comptes publics »).

La CPEB, « un Dilico sans remboursement »

Derrière cette apparente bonne nouvelle, les élus locaux risquent de rapidement déchanter puisque l'exécutif a choisi de le remplacer par un nouveau prélèvement qui cible les départements et le bloc local, avec un nouveau sigle à retenir : la « CPEB » pour « contribution progressive des collectivités à l'effort budgétaire ». Elle serait « plus simple et prévisible », selon le gouvernement. Évaluée à 2,5 milliards d'euros, c'est elle qui portera donc près de la moitié de l'effort imposé aux collectivités en 2027 et n'a rien de réjouissant selon Jean-François Debat puisqu'elle « s'apparente tout bonnement à un Dilico non remboursable » tout en étant « plus importante en volume ».

À la différence du Dilico, toutefois, elle serait répartie « sur un nombre élevé de contributeurs, tout en préservant les plus fragiles », indiquent les ministères dans le document présenté hier et que Maire info a pu consulter. La CPEB concernerait ainsi « 60 % des départements », « l'ensemble des EPCI de métropole » (donc pas ceux d'Outre-mer vraisemblablement) et « 40 % des communes ». Soit environ 14 000 d'entre elles, alors qu'elles en avaient été exemptées cette année. Cette fois, seules les régions ne seraient pas concernées.

En termes de montant, ce sont les communes qui seraient les grandes perdantes l'an prochain puisqu'elles y contribueraient à hauteur de près de 1,4 milliard d'euros, suivies par les intercommunalités et les départements avec plus de 550 millions d'euros chacun. Pour cela, un taux de contribution situé « entre 0 et 2 % » leur serait appliqué sur leurs recettes réelles de fonctionnement de 2024, dépendant notamment de « leur niveau de richesse » (mesuré par un indice synthétique tenant compte du potentiel fiscal - pour les EPCI - ou financier - pour les communes - par habitant et le revenu par habitant). Ce taux s'envolerait même à 3 % pour les « 2 % des communes » dont « les ressources sont très supérieures à la moyenne ». Le gouvernement assure que « les 10 % des communes les plus riches » représenteraient

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

« 69 % du rendement de la CPEB des communes » et que les territoires industriels seront « préservés ».

« Des critères encore très flous », a critiqué Jean-François Debat, pointant une « nouvelle ponction aveugle » qui « ignore les charges imposées par l'État, comme la hausse de la cotisation CNRACL ». À noter, au passage, que le remboursement des versions 2025 et 2026 du Dilico serait décalé sur cinq ans, au lieu de trois et représenterait une économie de 300 millions d'euros pour l'État.

Le FCTVA amputé d'un quart

D'un montant de 2,1 milliards d'euros, la deuxième coupe sera quasiment aussi douloureuse que la première, mais portera, elle, sur le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). L'information était, cette fois, déjà connue depuis l'été, même si son ampleur et ses modalités restaient floues pour ce dispositif qui permet aux collectivités de récupérer une partie de la TVA sur certaines de leurs dépenses d'investissements (principalement) et qui constitue, surtout, la principale aide de l'État aux collectivités en la matière.

Le FCTVA serait ainsi bien recentré sur les dépenses d'investissements vertes et d'aménagement du territoire « liées à la voirie », avec le maintien pour celles-ci du taux bonifié (16,404 %). Les autres dépenses feraient les frais de la volonté de l'exécutif de faire des économies, celui-ci ayant décidé d'abaisser leur taux forfaitaire (à 11,404 %). Il y aurait donc finalement deux taux applicables selon les dépenses engagées.

Conséquence, ce fonds qui représentait encore plus de 8 milliards d'euros en 2025 serait réduit de 25 % en 2027 si le texte définitif est adopté en l'état. « Verdir le FCTVA, c'est peindre en vert une nouvelle taxe sur l'investissement local », a dénoncé le président du CFL qui estime que, « pour rester un outil efficace au service de l'économie locale, il doit demeurer un remboursement, automatique et prévisible ».

Au-delà de ces 4,6 milliards d'euros d'effort prélevés sur les seuls CPEB et FCTVA, l'exécutif prévoit d'écrêter la TVA, à la fois pour le bloc communal et les départements, « au niveau de l'inflation ». Une économie de 500 millions d'euros pour l'Etat. « C'est devenu une habitude depuis plusieurs années : l'Etat rabote une ressource compensant des impôts locaux supprimés, et promise initialement comme progressive », s'est désolé le président du CFL.

Là aussi, seules les régions sont exemptées, mais elles seront mises à contribution à hauteur de près 900 millions d'euros à travers une série de suppressions de dotations, telles que l'apprentissage, la formation professionnelle, les transports…

DGF et Fonds vert en légère hausse

Du côté des maigres bonnes nouvelles, on peut retenir que la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui était de 27,4 milliards d'euros l'année dernière, devrait recevoir 150 millions d'euros supplémentaires en 2027, fléchés exclusivement vers les communes.

Une hausse prévue pour compenser partiellement la progression de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) à hauteur respectivement de 150 et 140 millions d'euros.

En parallèle, les communes bénéficieraient également de la fusion des taxes sur la vacance du logement (300 millions d'euros), d'un fonds de soutien exceptionnel dédié aux communes contributrices faisant face à une dégradation financière (50 millions d'euros) et la création d'une dotation de soutien aux ressources durables pour 9 000 communes (50 millions d'euros).

De leur côté, les départements se verraient notamment affecter 300 millions d'euros de contribution

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

sociale généralisée (CSG) pour financer l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 150 millions d'euros pour les équipements de sécurité civile.

S'agissant des dotations d'investissement, la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) progresserait de 200 millions d'euros et serait ainsi quasiment doublé, sans pourtant atteindre son niveau de 2024 (570 millions d'euros). Quant au Fonds vert, il serait bien revu à la hausse pour atteindre le milliard d'euros, un montant encore loin des 2,5 milliards d'euros dont il était pourvu, il y a encore deux ans, au moment de sa création. « C'est en soi une bonne nouvelle, a reconnu Jean-François Debat. Mais la question est de savoir si [...] c'est un tour de passe-passe [qui se fait] en siphonnant le fonds chaleur », comme certaines informations le laissent penser. « Dans ce cas, cela ne sert à rien... »

IV- LES GRANDES ORIENTATIONS 2027

Face aux nouveaux défis que génère pour elle ce contexte économique, la Municipalité réaffirme, dans ce projet de budget 2026 ses choix structurants :

- pas d'augmentation de la fiscalité ;
- pas de nouvel emprunt et poursuite de la trajectoire de désendettement ;
- mise en œuvre de dépenses nouvelles lorsqu'elles s'inscrivent dans l'un des trois axes de sa politique (exemple : la décarbonation de la ville) ;
- ces dépenses doivent être compensées par des gains sur nos dépenses de gestion ;
- poursuite des investissements améliorant le patrimoine de la ville et augmentant le confort des habitants ;

En effet, nous faisons le pari de choix stratégiques, initiés en 2020, pour transformer la ville durablement grâce à des mesures écologiques, sociales et sociétales, en faveur :

- du renforcement de la cohésion sociale entre habitants et d'un accompagnement des personnes en situation précaire ;
- d'une réelle et véritable démocratie participative pour construire avec les habitants des projets d'avenir
- d'une réponse résolue au défi du changement climatique.

A / Transition écologique

Une fois de plus, sous nos yeux effarés, l'été 2026 nous a rappelé l'impact du dérèglement climatique, ses effets boule de neige et ses conséquences dramatiques sur le vivant, dont nous faisons partie. Des phénomènes directement reliés à notre mode de vie, de fonctionnement, d'existence, et dont l'indicateur ou le lien s'appelle le fameux Bilan carbone.

Si le phénomène est irréversible, nous pouvons encore limiter l'augmentation des températures par une :

- une prise de conscience du lien entre notre mode de vie et les dérèglements climatiques,
- une réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre.

Il n'y a qu'une seule voie, il n'y en a pas deux.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

C'est pourquoi, nous allons poursuivre et intensifier nos politiques déjà engagées sur ce sujet, pour réduire notre bilan carbone et nous adapter au dérèglement climatique. Les actions envisagées sont :

- poursuivre les efforts sur la maitrise et la réduction de nos consommations, d'énergie, de chaleur et d'eau ;
- poursuivre l'électrification des véhicules de service et passer, quand cela est possible, à l'éthanol ;
- continuer à promouvoir le vélo et l'autopartage ; nous sommes la 2ème ville la plus équipée en auto-partage après Lille ;
- maintenir le développement et de la sécurisation des modes de déplacement doux, par l'extension de la voie verte, des voies cyclables et l'implantation de nouveaux box à vélos ;
- poursuivre nos projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école, en lien avec le lien social et le vivre ensemble ;
- engager une stratégie d'ombrage des cours d'école, des espaces publics et des bâtiments, par des dispositifs temporaires (voiles d'ombrage…) ou permanents (volets…) ;
- poursuivre et intensifier notre politique de plantation d'arbres, partout sur tous nos projets de voirie en renforçant et en favorisant la biodiversité,
- identifier les ilots de fraicheur et créer des mares à fort pouvoir écologique ;

B / Dynamique participative

La commune est le premier échelon de la démocratie représentative. Écouter, comprendre, dialoguer, co-construire et agir avec les Lambersartois transforme notre manière d'agir et de décider. Associer les habitantes et habitants aux projets de la ville, rendre les décisions municipales plus collectives, permet de faire émerger des projets plus aboutis, plus durables et mieux adaptés aux usages.

En 2027, nous maintiendrons les outils qui ont fait leurs preuves (assemblées de quartier, concertations, ateliers, diagnostics partagés, village de la participation, chantiers et budget participatifs, soutien aux expérimentations, La Petite Maison) tout en les rendant plus accessibles, lisibles et inclusifs.

En 2027, la Ville se fixe les objectifs suivants :

- conforter les instances garantes du "contrat de participation" que sont la commission extramunicipale Dynamiques Participatives et l'Observatoire de la participation.

- consolider les instances participatives : le Conseil citoyen du quartier du Pacot, les commissions extramunicipales et les assemblées de quartier en diversifiant la participation (publics « invisibles », jeunes, nouveaux arrivants) et en créant les conseils de quartier ;

- mettre l'intelligence collective au cœur des grands projets municipaux (équipements, mobilités, espaces publics, transition écologique) par des concertations, co-constructions et comités de pilotage où les habitants et parties prenantes sont associés ;

- soutenir les expérimentations citoyennes : jardins Debuire du Buc et République, Joyeux Village, poulaillers collectifs… ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

- donner toute leur place aux jeunes, en développant les Assemblées de quartier « nouvelle formule », les classes citoyennes dans les écoles, les premières Assises de la Je[illegible] permettant notamment de contribuer à l'Analyse des besoins sociaux ;

- pérenniser les cafés citoyens et diversifier les formats d'échange (cafés citoyens, parlottes, causeries) afin de faire émerger, à partir du vécu des habitants, des préoccupations et des pistes d'action pour le vivre-ensemble et encourager le dialogue territorial.

Pour aller plus loin et toucher celles et ceux qui ne participent pas encore, nous développerons la démocratie du faire à travers le lancement du réseau FAIRE - un réseau d'habitants qui s'adapte aux nouveaux formats d'engagement (2h – régulièrement, sur un temps donné). Ce réseau peut etre intégré dès qu'un habitant le souhaite pour s'engager pour des projets municipaux ou d'intérêt général – déployer les chantiers participatifs.

Nous développerons également une participation 2.0, qui sera plus mobile, plus numérique et plus proche du quotidien de chacun.

Nous déploierons un réseau de citoyens accueillants, chargé d'accueillir les nouveaux Lambersartois, de faire connaître les projets participatifs, les droits et devoirs de chacun et le tissu associatif, afin de faire de Lambersart une ville plus accueillante et solidaire.
En s'appuyant sur la cellule de la participation, La Petite Maison, la Ville entend ainsi inscrire ces dynamiques participatives dans la durée et faire de la concertation, du dialogue territorial et de l'engagement citoyen un pilier structurant de l'ensemble des politiques publiques municipales.

C / Lien social

En cette période, et comme pour l'ensemble du territoire national, les habitants de notre ville sont confrontés aux effets des incertitudes économiques et sociales qui frappent le pays. Le CCAS poursuivra en 2027 son accompagnement à l'égard de de la population, avec une subvention de la ville à hauteur de 2.5M€ afin de répondre aux différents besoins sociaux et pour venir en aide aux plus précaires, aux personnes isolées et aux plus fragiles des Lambersartois. Un soutien nécessaire accompagné d'actions quotidiennes (aide alimentaire, aide à l'énergie…).

C'est dans ce but que le CCAS confortera ses actions :

⇨ *Accompagnement social*

- Comme en 2026, l'accès à l'épicerie solidaire en partenariat avec le CCAS de Lomme, est maintenu pour 30 ménages tous les mois, ce qui représente à l'échelle d'une année un accès pour plus de 200 personnes. Ce dispositif participe à l'équilibre budgétaire des ménages et permet d'alléger leur budget alimentaire. Ce partenariat se poursuite et est piloté par les CCAS de Lomme et de Lambersart et facilitera l'accès aux produits de qualité pour un meilleur équilibre alimentaire pour les familles. La participation des ménages demeure symbolique entre 16 et 38€. La Sauvegarde du Nord continuera à y contribuer en fournissant des légumes à l'attention des personnes bénéficiant de l'épicerie alimentaire solidaire ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

- Poursuite du dispositif « Paniers » : ce dispositif a démontré tout son intérêt, par la possibilité qu'offre de recevoir toutes les semaines un panier de légumes, à prix réduit : l'accès solidaire est ouvert à la prise en charge d'une partie du coût. L'utilité de l'action est manifeste : c'est une moyenne de 60 paniers qui sont remis chaque semaine ;

- Poursuite de l'aide financière spécifique pour le paiement de dettes de factures d'énergie. Sur étude des demandes par le CCAS, l'aide peut atteindre 300 euros par an. Cette aide est essentielle pour préserver le pouvoir d'achat des personnes en situations difficiles, précaires et fragiles.

- Assistance à l'inscription d'enfants à des séjours de vacances apprenantes ;

- Parallèlement, le CCAS est amené à amplifier dans le contexte actuel l'accompagnement des personnes en situation d'isolement physique et moral ;

- Il est porté une attention toujours plus soutenue à l'accompagnement numérique, notamment par le projet de développement d'aides à domicile, comme cela a pu avoir lieu en 2024. Également, un groupe de travail a été créé avec les habitants pour : (i) faire un état des lieux , (ii) formuler des proposition pour lutter contre la fracture numérique et (iii) faciliter l'usage et l'accès aux technologies numériques en mettant en place des moyens de prévention efficaces.

- Le CCAS maintient son accompagnement de personnes bénéficiaires du RSA en lien avec la Maison de l'Emploi en renouvelant le contrat d'accompagnement jusqu'à fin 2027 ;

- ...

⇨ *Les séniors*

Tout au long de l'année, le CCAS propose différentes activités dans le cadre de la lutte contre l'isolement, de la prévention du vieillissement et du maintien de la forme :

•ateliers de convivialité ;

•animations autour du jardin partagé du Béguinage ;

•ateliers de prévention ;

•sorties, temps festifs,

•...

Le CCAS poursuit également ses actions de prévention auprès des personnes vulnérables inscrites sur le registre communal afin de les informer des services proposés en période de crises (sanitaire, climatique, ...). Le nombre de personnes inscrites s'élève à 145 (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Une attention particulière continuera à être portée sur le lien social intergénérationnel avec la mise en place de moments conviviaux réunissant jeunes et seniors. Le déroulement de la Semaine Bleue en est

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

et en sera une illustration.

Également, le CCAS prend en charge le portage des repas à domicile pour les personnes âgées. Il maintiendra sa vigilance toute particulière sur la qualité des repas et continuera sa veille sociale constante auprès des bénéficiaires.

Actuellement, une mise à disposition de deux navettes permet de proposer un service de mobilité de qualité en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap afin de les accompagner pour leurs rendez-vous médicaux, leurs courses, et pour des moments de convivialité organisées par le CCAS et la ville.

- ⇨ *La santé / l'Autonomie*

Pour 2027, le dispositif "ordonnances vertes" sera déployé. Son 'objectif est double :

- prévenir et limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse ;
- sensibiliser les femmes aux perturbateurs endocriniens.

Ce déploiement se fera par la fourniture de paniers bio hebdomadaires avec une attention particulière aux femmes en situation de précarité ainsi que par des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.

Également, le CCAS continuera d'apporter un soutien aux proches aidants, en lien avec les partenaires, en proposant des solutions de répit, afin d'alléger leur quotidien. Une réflexion sera enrichie par l'analyse des besoins sociaux.

Projets du mandat – 2026

Au début de l'été, les travaux pour l'extension du restaurant scolaire « La Fontaine » seront achevés. Le projet s'inscrit dans une démarche de confort des enfants, des encadrants municipaux et du personnel de l'éducation. Le coût global de cette opération s'élève à 4.7M€ dont 1,8 pour l'exercice 2026.

A la même époque débutera le chantier d'agrandissement de la Cabane à Grandir afin d'y accueillir un plus grand nombre d'enfants et dans de meilleures conditions. Le coût global de cette opération s'élève à 2,3M€ dont 1M€ pour l'exercice 2026.

Elle poursuivra également son plan d'entretien du patrimoine en rénovant plusieurs toitures, en procédant à la pose de nombreux châssis en triple vitrage, en rénovant l'Aréna, etc. pour un montant de 1,4M€.

Une attention particulière sera portée aux ressources de subventions qui pourront être générées par les projets d'investissement. Ainsi, tous les dispositifs disponibles, quels que soient les projets, devront être des leviers prioritaires pour notre commune. Par conséquent, comme les précédentes années, l'année 2026 sera également consacrée à la recherche de subventions pour permettre à la ville de financer une partie de ses projets.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

V- LES FLUX DE LA COMMUNE

A / Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS Ventilation / chapitre	BP 2025	BP 2026	**ROB 2027**	Evol % BP27/BP26
70 - Ventes de produits ou services Produits des régies, activités périscolaires	1 339 179 €	2 007 690 €	**1 850 000 €**	-8 %
73 & 731 - Impôts et taxes Produits fiscaux TH, TF, TFNB, DSC, FNGIR, FPIC, Droits de mutation	26 289 792 €	26 753 363 €	**27 019 291 €**	1 %
74 - Dotations et Participations DGF, DSU, Dot. de péréquation, Compensations fiscales	5 157 692 €	5 176 978 €	**5 252 295 €**	1 %
75 - Autres produits de gestion Produits des locations, redevances d'occupation	1 376 349 €	376 421 €	**382 000 €**	1 %
Autres recettes (chap 013+76+77+78+042)	367 992 €	242 100 €	**337 100 €**	39 %
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**34 531 004 €**	**34 556 552 €**	**34 840 686 €**	**0,82 %**
évolution		*25 548 €*	*284 134 €*	

Tableau 1 : Recettes de fonctionnement

- **Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

La baisse du nombre d'enfants entraîne une baisse de fréquentation dans nos restaurants scolaires et sur les activités périscolaires, d'où un recul de -8% de nos régies (1 850 000 € au ROB 2027 contre 2 007 690 € au BP 2026). Le reste des recettes reste stable.

- **Chapitre 731 et 73 – Impôts et taxes**

PRODUIT FISCAL	BASE PREVISIONNELLE 2026 ETAT 1259	REVALORISATION DES BASES	BASE PREVISIONNELLE 2027	TAUX VOTE	PRODUIT ESTIMÉ EN 2027
Taxe foncière bâtie (TFB)	27 242 000	2,00 %	27 786 840	50,77 %	14 107 379
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	63 800	2,00 %	65 076	43,53 %	28 328
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	619 300	2,00 %	631 686	37,72 %	238 272
Majoration de la THRS			202 531	60,00 %	121 519
coefficient correcteur 2026 [Etat 1259] (complément à la suppression de la Taxe Habitation)					9 685 794
Total des produits fiscaux estimes en 2027					**24 181 291**

Tableau 2 : Fiscalité Directe Locale

Les dotations de péréquation intercommunale sont toutes orientées à la baisse : la Dotation de solidarité communautaire recule de -2,78% (350 000 € contre 360 000 € au BP 2026), le FPIC diminue de -5,57% (356 000 € contre 377 000 €) et le FNGIR baisse de -3,03% (32 000 € contre 33 000 €), portant le poste « impôts & taxes » à 738 000 €, en repli de -4,16%.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Dans l'attente du vote de la loi de finances, nous avons retenu une hypothèse de revalorisation des bases de 0,7%, qui permet de compenser en partie ce repli des dotations de péréquation [illegible]. Le produit fiscal 2027 est ainsi estimé à 24 181 291 €, en hausse de +1,26% par rapport au BP 2026.

Les taux d'imposition sur le foncier restent inchangés.

Les droits de mutation sont maintenus à 1,7 M€ pour 2027, un niveau prudent au regard du réalisé 2025 (1 815 567 €) mais cohérent avec la prévision 2026 (1 700 000 €), dans un contexte de marché immobilier encore irrégulier depuis 2023.

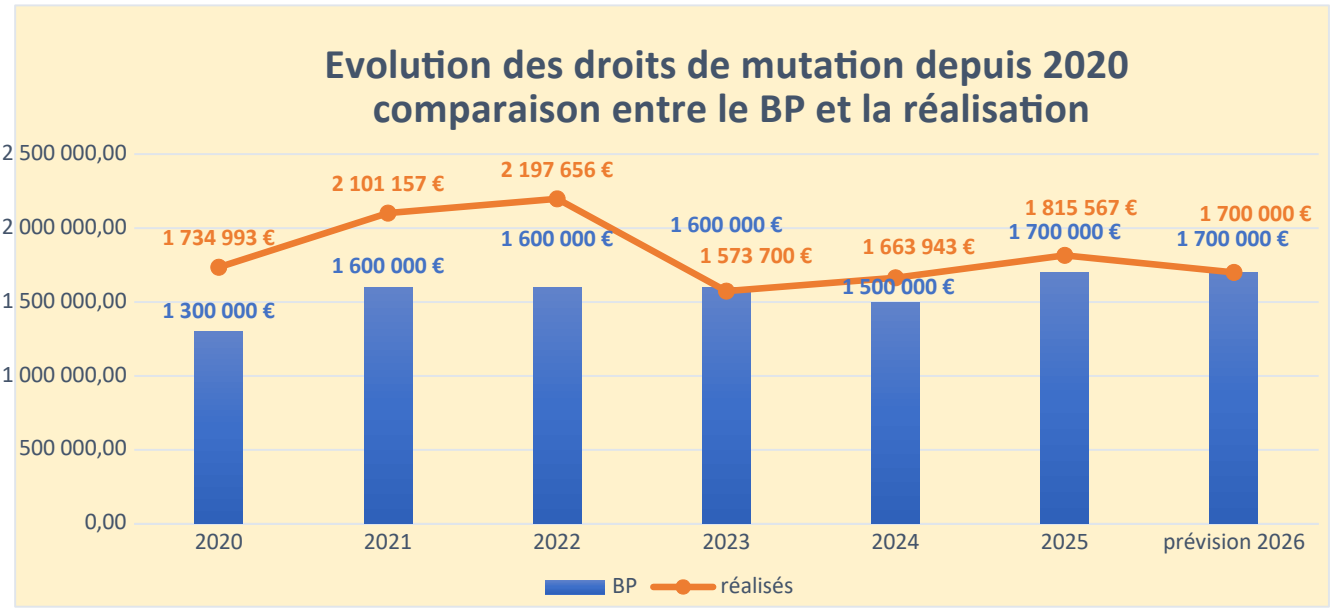

Figure 1 : Évolution des droits de mutation

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Dotations & participations	BP 2025	BP 2026	ROB 2027	BP27/BP26
Dotation Globale de Fonctionnement	3 500 000 €	3 470 000 €	**3 500 000 €**	0,86 %
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	0 €	0 €	**0 €**	
Dotation nationale de péréquation	513 182 €	480 000 €	**456 000 €**	-5,00 %
Participations	794 310 €	907 050 €	**973 595 €**	7,34 %
Compensations fiscales versées par l'Etat	310 000 €	280 000 €	**266 500 €**	-4,82 %
Autres dotations (FCTVA, titres sécurisés, recencement)	40 200 €	39 928 €	**56 200 €**	40,75 %
Total des Dotations et Participations (chap 74)	**5 157 692 €**	**5 176 978 €**	**5 252 295 €**	**1,45 %**
Evolution par année	*-886 557 €*	*19 286 €*	*75 317 €*	

Tableau 3 : Détail des dotations et recettes de fiscalité indirecte de la commune

La Dotation nationale de péréquation (DNP) poursuit sa tendance à la baisse. Calculée notamment en fonction du potentiel financier de la commune, elle est estimée en recul de 5 % en 2027, pour atteindre 456 000 € contre 480 000 € inscrits au BP 2026. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de progression continue du potentiel financier par habitant, passé de 846 € en 2021 à plus de 1 119 € en 2025.

Dans la continuité des ajustements opérés sur les régies périscolaires, les participations de la MEL au titre de la fréquentation de la piscine ont également été revues à la baisse. Cette diminution est toutefois compensée par la progression des participations de la CAF au financement de l'accueil des enfants, tant sur les temps extrascolaires (vacances) que périscolaires (matin, soir et mercredi), par rapport aux prévisions du BP 2026.

Les compensations fiscales versées par l'État enregistrent également une diminution de 4,82 %, passant de 280 000 € au BP 2026 à 266 500 € en 2027. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de stabilisation des exonérations fiscales, sans un effet de rattrapage.

À l'inverse, les autres dotations progressent sensiblement pour atteindre 56 200 € contre 39 928 € en 2026. Cette hausse concerne notamment le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), calculé sur certaines dépenses d'entretien de voirie réalisées en section de fonctionnement.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne essentiellement les produits des loyers issus de la mise à disposition des bâtiments publics, ainsi que la refacturation des fluides aux locataires. Cette recette reste donc stable, à 382 000 € pour 2027 (+1% par rapport au BP 2026).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

- Chapitre 76 – produits financiers

Ces produits financiers sont issus du placement des fonds perçus à la suite de la vente de certains éléments du patrimoine communal, notamment la parcelle Nadaud, la maison située au 30 rue des Martyrs de la Résistance, la Villa des Roses, ainsi que divers véhicules.

Ces recettes n'ont été augmentées et n'ont donc pas vocation à être reconduites chaque année. Elles contribuent toutefois à soutenir nos équilibres financiers.

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il s'agit essentiellement de produits de cession et d'annulation de mandats sur exercice antérieur. Il n'y a donc pas de crédits inscrits.

- Chapitre 78 – Reprise sur provision

Ce chapitre enregistre la reprise des provisions constituées l'année précédente. Il est principalement composé des admissions en non-valeur (ANV), et des créances éteintes.
Un état est envoyé par le Service de Gestion Comptable à chaque clôture d'exercice. Le montant affiché est forfaitaire.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Cette opération d'ordre budgétaire correspond à la projection des dotations sur les investissements acquis jusqu'en 2026 et au prorata temporis pour les projets prévus sur l'année 2027.

- Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre retrace principalement les remboursements liés au personnel ainsi que ceux relatifs aux charges de maladie et de prévoyance. Le montant est maintenu.

L'augmentation des primes d'assurances sur les risques nous conduit de nouveau à revoir notre stratégie et à limiter la couverture de base ouvrant droit à remboursement.

Taux fiscaux de la commune

L'évolution des recettes fiscales communales résulte à la fois :

- de la progression des bases, déterminées par l'administration fiscale (DGFiP) à partir des valeurs locatives cadastrales, de l'actualisation nationale et des évolutions locales (constructions nouvelles, changements de consistance, etc.),
- et des décisions locales sur les taux, qui constituent le véritable levier fiscal de la collectivité.

Pour 2027, les taux actuellement votés par la commune demeureront inchangés.

Toutefois, la mise en place d'une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation, levier d'action public au service du logement, pourrait générer une nouvelle recette supplémentaire dès 2027.

Fiscalité Directe Locale	2022	2023	2024	2025	2026
Foncier bâti :	50,02 %	50,77 %	50,77 %	50,77 %	50,77 %
Foncier non bâti :	43,53 %	43,53 %	43,53 %	43,53 %	43,53 %
Habitation sur les Résidences secondaires :	37,20 %	37,72 %	37,72 %	37,72 %	37,72 %
Majoration sur les résidences secondaires					**60,00 %**

Tableau 4 : Taux communal voté à ce jour

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

B / Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHARGES Ventilation / chapitre	BP 2025	BP 2026	ROB 2027	Evol % ROB27/BP26
011 - Charges à caractère général	6 097 690 €	6 290 521 €	6 276 300 €	-0,23 %
012 - Charges de personnel	18 848 553 €	18 550 000 €	19 500 000 €	5 %
014 - Atténuation de produits	676 800 €	705 000 €	501 000 €	-29 %
65 - Autres charges de gestion courante	4 979 632 €	4 968 113 €	5 000 000 €	1 %
66 - Charges financières	192 000 €	160 000 €	133 808 €	-16 %
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 %
68- provisions et les Opérations d'ordre	3 735 329 €	3 881 918 €	3 428 578 €	-12 %
TOTAL dépenses de fonctionnement	**34 531 004 €**	**34 556 552 €**	**34 840 686 €**	**0,82 %**

Tableau 5 : Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

- Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement (chapitre 011) pour l'exercice 2027 sont estimées à 6,27 M€, contre 6,29 M€ au BP 2026, marquant ainsi une stabilisation des charges. Cette tendance reflète une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte nécessitant une vigilance accrue.

Les dépenses diminuent principalement dans deux domaines : les écoles, où le nouveau restaurant scolaire a permis de réduire les frais de transport, et l'urbanisme, dont le service vise à reprendre en partie l'instruction des dossiers actuellement confiée au SIVOM. À l'inverse, la hausse du coût de l'assurance responsabilité civile alourdit nettement les dépenses.

Perspectives et vigilance : Cette prévision budgétaire s'inscrit dans une démarche de rigueur financière, tout en garantissant la continuité des services publics et la mise en œuvre des actions municipales. Un suivi attentif des crédits sera assuré tout au long de l'exercice, notamment sur l'évolution des prix de l'énergie, les contrats et prestations en cours.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

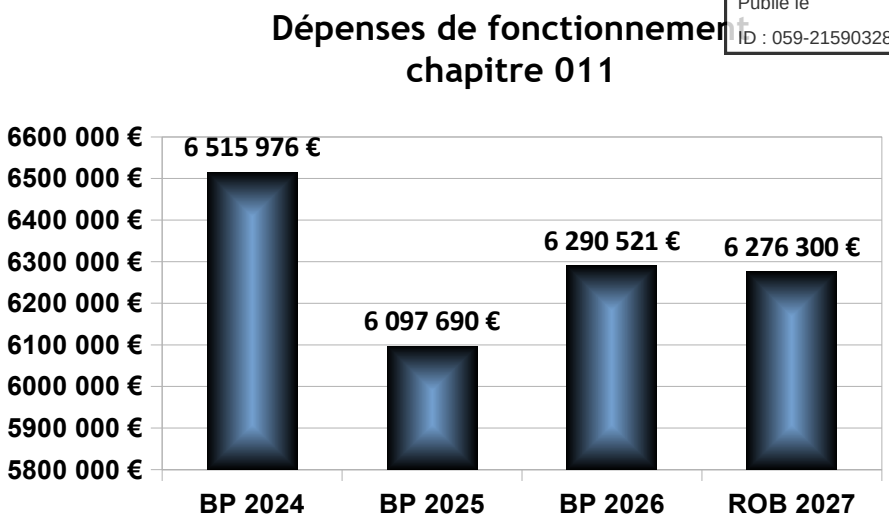

Figure 2 : Évolution des charges à caractère général

Chapitre 012 - Les dépenses de personnel

* L'évolution des effectifs

L'ETP (Équivalent Temps plein) représente la mesure de la capacité de travail. Un agent à temps plein sur un an représente 1 ETP. Au 31 décembre 2025, la ville comptait 513 agents (402 ETP).

	Nombre d'agents	ETP
2022	521	418,27
2023	524	419,01
2024	485	389
2025	513	402
2026 estimatif	501	400
2027 estimatif	497	397

Tableau 6 : Variation des ETP entre 2021 et 2027

* Répartition Femmes / Hommes

Le décret 2015-761 du 24 Juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des collectivités territoriales, prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut rappeler que le statut de la FP garantit intrinsèquement une égalité stricte en matière de traitement indiciaire entre femmes et hommes.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

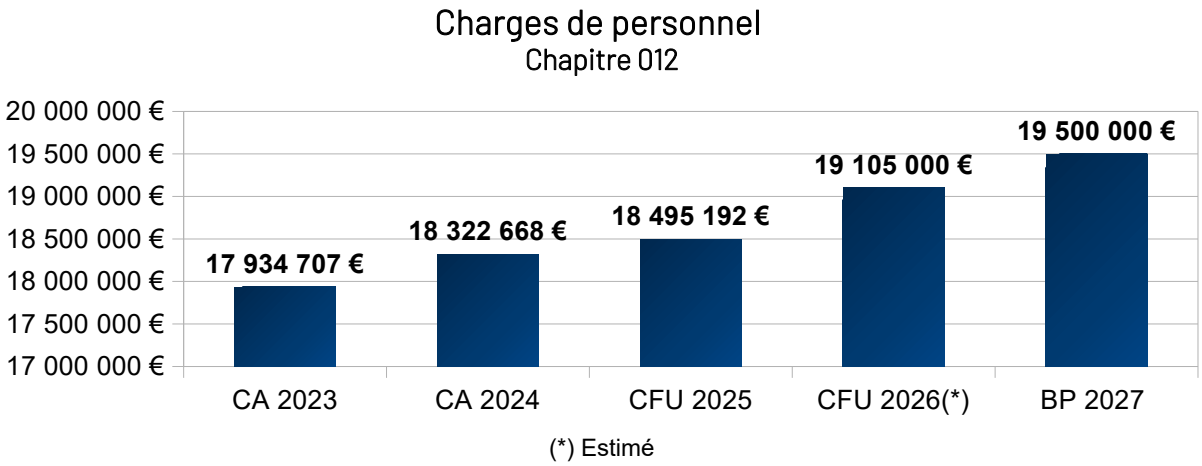

Figure 3 : Évolution des charges de personnel

Les dépenses de personnel entre 2026 et 2027 devraient augmenter d'environ 400 000€ : de 18 495 192 € à fin 2025, elles devraient se situer autour de 19 105 000 € au 31 décembre 2026. Il est envisagé de porter cette somme à 19 500 000 € pour l'année 2027.

En 2026, cette augmentation s'explique par :

- la deuxième des 4 hausses successives programmées des taux de cotisation retraite à la CNRACL (+ 185 000 €),

- l'augmentation des autres charges patronales, (+142 700 € Urssaf)

- l'augmentation des primes d'assurance statutaire (+36 000€)

- les effets du GVT (glissement vieillesse technicité) ; le coût des avancements d'échelons (+70 000€),

- les augmentations du SMIC (128 000€),

En 2027 cette hausse se justifie du fait :

- la troisième des 4 hausses successives programmées des taux de cotisation retraite à la CNRACL (+ 183 000 €),

- la nouvelle grille de CIA (Complément Indemnitaire Variable)

- les effets du GVT (glissement vieillesse technicité) ; le coût des avancements d'échelons (+35 000€),

- Une augmentation probable du SMIC (+100 000€)

L'année 2027 sera donc marquée par une hausse des dépenses de personnel essentiellement sous l'effet des mesures décidées par le Gouvernement. Elle sera compensée en partie par une gestion fine des emplois et des compétences qui permettra de ne pas remplacer une partie des postes affectés par un départ en retraite tout en renforçant les services pour lesquels le développement des politiques à mener justifie une hausse des effectifs comme par exemple aux services des Espaces Verts et au service Voirie/Propreté.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

*** La politique sociale mise en œuvre**

En 2026, en matière d'action sociale, la ville de Lambersart a souscrit aux contrats de mutuelle santé et de prévoyance du CDG59 et a augmenté sa participation.

Au total, ce sont près de 42 000 € qui auront été consacrés au paiement de la participation employeur à une mutuelle en 2026 (+15 300€)

A cette participation, s'ajoutent :

- le versement d'une subvention au COS pour un montant de 90 000 € et 40 000 € au titre de la mise à disposition du personnel en 2026 ;
- l'adhésion à Plurelya à hauteur de 101 156 € en 2026; elle devrait être de 104 000 € environ en 2027
- le versement d'une participation à la prévoyance auprès de collecteam pour 8 200 €.
- le versement de l'allocation parent enfants handicapés pour 33 922 €.

*** Plan de formation**

Le plan de formation 2026-2027 a été reconduit autour de 3 axes transversaux.

1) Formation favorisant la prévention des risques et la sécurité

- Formation d'intégration
- Autorisations de conduite (CACES) et habilitations électriques
- Sécurité (Police Municipale, ASVP et assistants de prévention)

2) Formation favorisant la pratique professionnelle

A) Liée au métier : Maintien des connaissances - actualisation et évolution des savoirs faire

Exemples :

- la prise en charges des enfants sur les temps péri scolaires (Bafa et Bafd, enfants présentant des difficultés et amélioration des postures professionnelles) ,
- les méthodes d'entretien par imprégnation,
- l'accueil du public souffrant de troubles psychiques et psychiatriques.

B) Liée à l'organisation des services : Prise de poste, management, télétravail, simplification administrative

Exemples :

- l'évolution vers une fonction de management
- la cybersécurité
- le management d'une équipe en télétravail
- le management de la transversalité
- la prévention des accidents du travail

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

C) Liée aux politiques municipales : Démocratie participative, transition écologique, inclusion égalité hommes/femmes.

Exemples :

- la démocratie participative et la place du citoyen
- l'inclusion éducative dans l'action publique locale
- handicap, de qui et de quoi parle-t-on ?
- l'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap
- les bibliothèques vertes, actrices du développement durable
- l'égalité hommes femmes dans le management d'une équipe de proximité

Une attention toute particulière sera portée à la prévention des comportements sexuels et sexistes. Une formation sera ainsi dispensée à l'ensemble du personnel municipal.

3) Formation favorisant la mobilité professionnelle

- Préparation concours et examen
- Reconversion ou évolution professionnelle sans lien avec le poste de travail

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'agents formés sur l'effectif	17,14 %	25,95 %	30,44 %	53,20 %	53,8 %
Nombre d'agents formés	108	136/524	172/565	266/500	278/516
Nombre d'heures de formations suivies (sur la base de 6h / jour)	1998	3693	4521	5 958	5784

Tableau 7 : Taux de personnel formé en 2025

*** État des avantages en nature au 01 Janvier 2026**

Des avantages en nature – véhicules, logements – sont concédés à certains agents municipaux en fonction de la nature de leurs missions dans le respect de la législation et des délibérations adoptées en conseil municipal.
L'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a institué l'article L2123-18-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Conseil Municipal délibère annuellement sur les avantages en nature de la ville.

*** Orientations de la Politique RH**

La stratégie RH déployée sera définie afin de contenir la hausse de la masse salariale.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Elle se traduira par :

- l'anticipation de chaque départ en retraite et l'examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées à ces départs et l'adaptation des profils aux nouveaux besoins ;
- le choix de privilégier les offres en interne afin de favoriser les mobilités et proposer en priorité les postes aux agents en situation de reclassement médical, puis à l'ensemble du personnel avec un regard attentif aux candidatures des contractuels de la ville.

L'objectif sera d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions afin de faire évoluer le service public et d'offrir un service de qualité aux usagers.

La mise en œuvre de certaines politiques justifiera la création de postes dans plusieurs services comme, par exemple, aux espaces verts (pour tenir compte de la renaturation de la ville qui augmente la charge de travail et en voirie (pour tenir compte des objectifs fixés dans le cadre du plan déchets).

Certains des grands chantiers menés en 2026 seront reconduits en 2027 :

- la mise en œuvre du plan d'actions pour la prévention des risques psychosociaux ;
- le développement des mesures améliorant les conditions de travail ;
- l'application du plan d'actions pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- la déprécarisation des agents non titulaires.

S'y ajoutera un accompagnement renforcé de l'équipe managériale par des formations appropriées, des immersions professionnelles et des séances d'analyse de pratiques.

Il est également programmé une révision des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et une refonte du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), prime annuelle liée à la manière de servir.

- Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante

Le montant des autres charges de gestion courante est maintenu à **5 000 000 €**. Elles se répartissent principalement de la manière suivante :

- Subventions aux associations lambersartoises : 575 000€ (hors bibliothèques et Toiles du Nord).
- Dotation aux établissements d'enseignement privé : 631 000€ (estimation).
- Subvention au CCAS : 2 582 000€, à laquelle s'ajoutent 132 000€ de moyens mis à disposition.
- Indemnités des élus : 330 000€, (en baisse suite à la perte de la DSU)
- Subventions aux garderies : 322 000€
- Subventions à l'association ALPES (mission locale, maison de l'emploi et PLIE) : 143 100 €.
- Redevances annuelles des licences informatiques : 75 689 €, correspondant à une nouvelle imputation comptable.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

La Dette

Structure de la dette au 1er janvier 2027

Le tableau ci-après reprend les prospectives de la situation de la dette de la commune au 1er janvier 2027.

Type	Capital restant dû au 01/01/2027	% d'exposition
Fixe	**7 714 693€**	**83,74 %**
Variable	**1 497 769€**	**16,26 %**
Ensemble des risques	**9 212 462€**	**100,00 %**

Tableau 8 : Capital restant dû par type au 01/01/2027

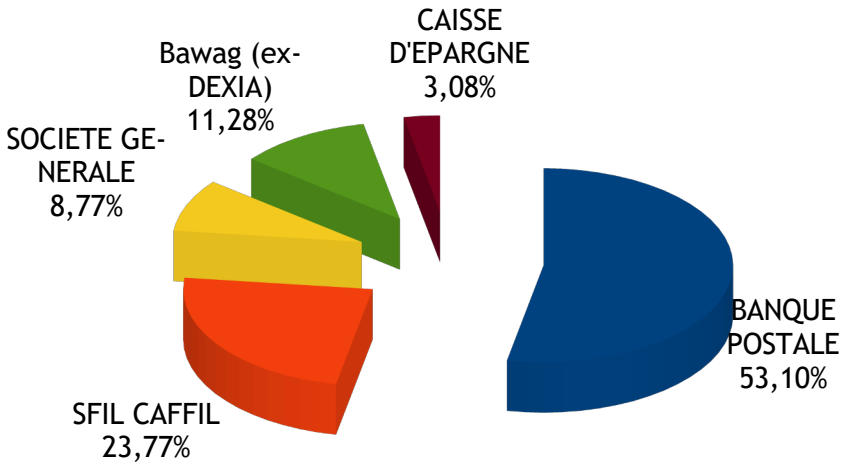

Figure 4 : Prêteurs au 01/01/2027

Les emprunts détenus par la commune de Lambersart sont majoritairement contractés auprès de la Banque Postale (pour 53%). La commune a aussi emprunté à la SFIL (Société de Financement Local) / CAFFIL (Caisse Française de Financement Local) à hauteur de 24%. Viennent ensuite la Société Générale (8%), Bawag (11%), et enfin la Caisse d'épargne (4%).

* Évolution de la dette

Sur les taux variables, après le pic de 2024 (à une moyenne de 4.47%), le taux s'est stagné entre 2025 et 2026 à une moyenne de 2.80%. Cela a permis une baisse des intérêts versés. Cette situation concerne deux emprunts : l'un auprès de la Société Générale et l'autre à la banque autrichienne BAWAG (cédé pour rappel par Dexia en 2025).

Pour l'exercice 2027, le remboursement du capital de la dette s'élèvera à **1 060 K€**, tandis que les intérêts sont estimés à **133 k€**, sur la base d'un Euribor à 3 %. À fin 2027, la dette devrait s'établir **à 8 152k€.**

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

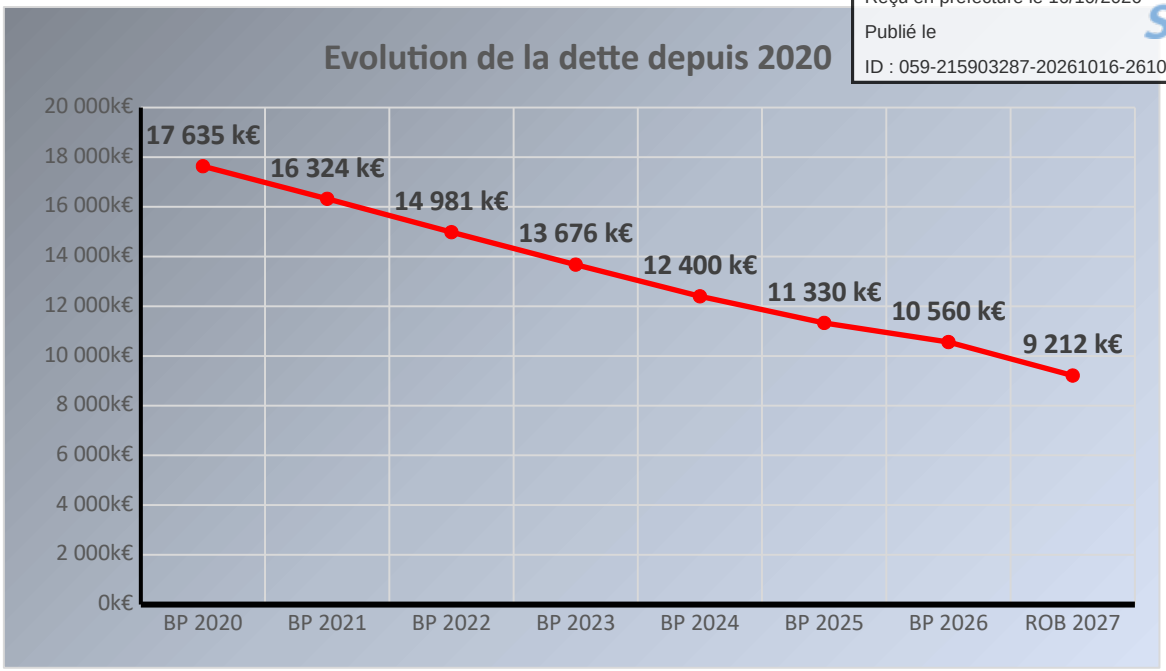

Figure 5 : Évolution de la dette depuis 2020 au 1er janvier

C / Les dépenses d'investissement

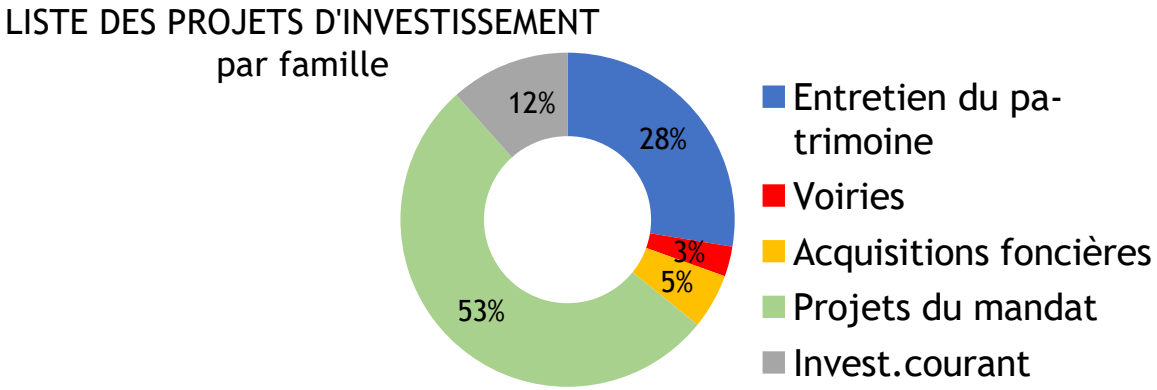

Figure 6 : répartition des projets d'investissement

Les dépenses d'équipement prévues pour 2027 s'élèvent à **6 371 500€**, réparties principalement comme suit :

1. **Entretien du patrimoine – 1 758 000€,**

   - Réfection des peintures intérieures de l'église St Sépulcre
   - Remise en état de l'espace Aréna
   - Travaux de rénovation énergétique avec changement des menuiseries, peinture roofing sur divers bâtiments, écoles
   - Pose de panneaux photovoltaïques et remplacement des panneaux de basket dans la SDS Coubertin

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

2. Voiries et aménagements urbains – 185 000€
    - Achat et remplacement du mobilier de voirie
    - Réfection et création des Aires de jeux
    - Travaux d'éclairage public et contrôles des mâts
    - Achat d'illumination de Noël

3. Acquisitions foncières – 340 000€
    - Acquisition foncière visant la réduction de la pénalité SRU
    - Acquisition des terrains "Bords de la Deule" (2ème tranche)

4. Projets du mandat – 3 350 000€
    - Agrandissement de la structure « La Cabane à grandir »
    - Création de 4 terrains de padel, 2 courts de tennis, vestiaires foot à G.Delfosse
    - Renaturation dans 3 cours d'école

5. Investissements ordinaires – 738 500€
    - Remplacement des véhicules polluants
    - Achat et remplacement de matériels informatiques
    - Aménagement et création d'espace vert
    - Equipement du système vidéoprotection

D / Les recettes d'investissement

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ➔ 2 406 578 € de virement à la section de fonctionnement.
- ➔ 1 000 000€ de crédits dégagés correspondants à la projection des dotations aux amortissements, y compris les investissements 2027.
- ➔ 1 194 325 € de FCTVA, estimés sur les investissements réalisés en 2026.
- ➔ 1 000 000€ de subventions d'investissement sur les projets 2027 à obtenir auprès de différents financeurs.
- ➔ 1 830 243 € figurent en emprunts et dettes assimilés : cette inscription assure l'équilibre du budget en attendant l'affectation du résultat de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Subventions 2027 pour les projets :	organismes	Estimation de la subvention
Extension à G. Delfosse avec la création 4 terrains padel, 2 courts de tennis ...	MEL/Région ...	750 000 €
Rénovations énergétiques (mensuiseries ...)	MEL/DSIL ...	200 000 €
Espace Aréna, Renaturation de 3 cours d'écoles, système vidéoprotection, prime CEE ...	MEL/Département ...	50 000 €
TOTAL		1 000 000 €

Tableau 9 : Subventions estimées pour les projets 2027

E / Les ratios financiers

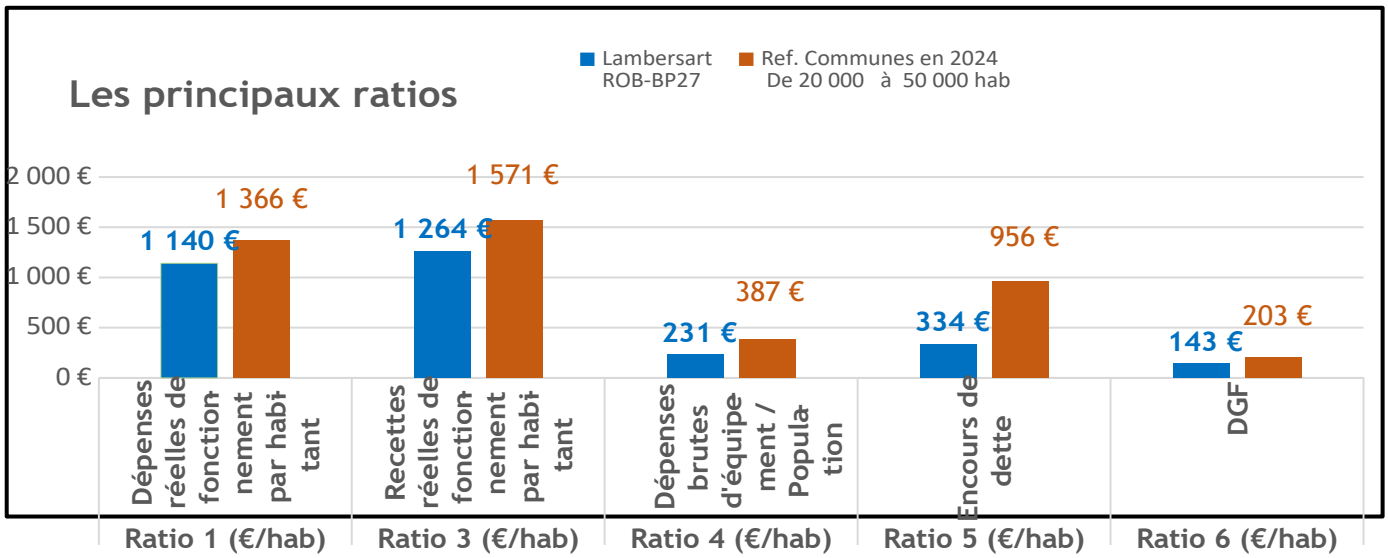

Figure 7 : Les principaux ratios comparés à la même strate des communes

Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant : il s'agit ici de calculer le coût des dépenses de fonctionnement de la collectivité et de le rapporter à un habitant. Il est de **1 140€** par habitant à Lambersart, en dessous de la moyenne de la strate située à **1 366€** (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 2 - Produit des impositions directes en euros par habitant : à l'inverse, ici, on estime les recettes générées par l'imposition directe. En moyenne, un habitant génère **877€** de recettes d'imposition directe contre **785€** pour la moyenne de la strate (rapport DGCL 2025, ratios de 2024). Si l'on calcule le **ratio 2 bis**, Lambersart se situe au-dessous du niveau des produits des impositions directes et reversements de fiscalité avec une moyenne de **895€** par habitant contre **1006€** par habitant en moyenne (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261016-261015_17-DE

Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant : les recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant sont de 1264€ contre 1571€ pour la moyenne de la strate (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 4 - Dépenses d'équipement brutes en euros par habitant : les dépenses d'équipement brutes en euros par habitant sont de 231€ contre 387€ pour la moyenne de la strate (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 5 - Encours de dette en euros par habitant : l'encours de dette est de 9 212 460€ au 01/01/2027, soit par habitant à 334€, bien en dessous de la moyenne de la strate à 956€ (rapport DGCL 2025, ratios de 2024) pour la moyenne de la strate. Les ratios 4 et 5 peuvent être mis en parallèle : en effet, les nouvelles dépenses d'équipement, ou plus simplement les investissements, sont financés par l'autofinancement.

Ratio 6 - DGF en euros par habitant : à hauteur de 143€, elle est inférieure à la moyenne de la strate située à 203€ par habitants (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : les dépenses de personnel prévues en 2027, sont estimées à 62% des dépenses réelles de fonctionnement, ce chiffre reste dans la moyenne de la strate en 2024 à 61% (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 9 - (DRF + remboursement de dette en capital) / RRF : la marge d'autofinancement est située à près de 90%, proche de la moyenne de la strate à 93% (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 10 - Dépenses d'équipement brute / recettes réelles de fonctionnement : le taux d'équipement est situé à 18% contre 25% pour la moyenne de la strate (rapport DGCL 2025, ratios de 2024).

Ratio 11 - Encours de la dette (au 01/01/2027) / recettes réelles de fonctionnement : le taux d'endettement s'élève à 27%, contre 61% pour la moyenne de la strate (rapport DGCL 2025, ratios de 2024)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**261015_17**
Objet :	**Rapport d?Orientations Budgétaires ? 2027**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20261016-261015_17-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20261016-261015_17-DE-1-1_0.xml	text/xml	988 o
Document principal (Délibération) Nom original : 261015.17 ROB 2027.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20261016-261015_17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	513.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 261015.17 anx.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20261016-261015_17-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2.8 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2026 à 08h57min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2026 à 08h58min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2026 à 08h58min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2026 à 08h58min20s	Reçu par le MI le 2026-10-16